









dont il était enveloppé une grande carabine, l'arme et l'ajuste contre les alguazils, lesquels crient au secours. Deux gendarmes accourent, mais aussitôt José Buendia se précipite au-devant d'eux, leur dit: « Arrière! » et en même temps il décharge sa carabine; l'un de ces militaires, Elus Gonzalez, frappé au cœur par la balle, tombe par terre baigné dans son sang.

celui-ci remplissait son triste ministère en tournant la vis du garrot, qui devait opérer la strangulation du patient, des cris aigus retentirent dans la foule. Un nouveau crime venait d'être commis. Un ouvrier avait porté un coup de couteau à un gendarme qui aussitôt était tombé sans connaissance sur le pavé. Les témoins oculaires de ce lâche assassinat ont déclaré que l'ouvrier s'était approché du militaire et lui avait dit d'un ton moqueur: « Eh bien, estu content de voir José Buendia mourir au gibet (patibulo)? » puis, sans attendre la riposte du gendarme, il lui avait enfoncé dans le bas-ventre un couteau pointu qui y pénétra jusqu'au manche. Le meurtrier est sous la main de la justice.

(Voir le SUPPLÉMENT.)

Table with financial data: Bourse de Paris du 7 Mai 1856. Columns include 'AU COMPTANT', 'FONDS DE LA VILLE, ETC.', and various bond values.

Table with financial data: Comptoir national... FONDS ÉTRANGERS... VALEURS DIVERSES... A TERME.

Table with financial data: CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET. Columns include Paris à Orléans, Nord, Est, etc.

Dimanche prochain, 11 mai, fête patronale de Nanterre, couronnement d'une rosière, grand concert vocal et instrumental. — Fête d'Argenteuil. — Chemins de fer, rue Saint-Lazare, 124. Départs toutes les heures.

prez jouza Valentine; M<sup>lle</sup> Lefebvre, Sylvia; M. Bataille, Gilbert; M. Mocker, le chevalier. — ROBERT OUDIN. — Samedi prochain, ouverture du salon des Prestiges: la Boule du Destin présentant l'avenir, Vision de l'Oracle mytérieux, le plan en relief de Sébastopol et l'Enfant enlevé par un cheveu.

SPECTACLES DU 8 MAI. OPÉRA. — Les Jeunes Gens, les Pièges dorés. OPÉRA-COMIQUE. — Valentine d'Aubigny. THÉÂTRE-ITALIEN. — Médée. ODEON. — La Bourso.

Ventes immobilières.

DOMAINE DE LA GENESTE (Seine-et-Oise). Etude de M<sup>re</sup> BÉRON, avoué à Versailles, rue Hoche, 18. Adjudication le 29 mai 1856, à midi, en l'audience des criées du Tribunal civil de Versailles.

à vendre, sur une seule enchère, en la chambre des notaires, le 20 mai 1856. Mise à prix: 40,000 fr.

BEL HOTEL, HABITATION ET REVENU A PARIS, rue de Valenciennes, 5, quartier de la Madeleine. Adjudication (même sur une seule enchère) en la chambre des notaires, le 3 juin 1856.

me des Houillères de Saint-Chamond (Loire), sont prévus que l'Assemblée générale annuelle aura lieu le 26 mai courant, à deux heures de l'après-midi, au siège social, rue de la Chaussée-d'Antin, 40, à Paris.

AVIS. M. Richardière, administrateur provincial, sort de la Compagnie pour l'éclairage au gaz de Valladolid, et MM. les liquidateurs de cette Compagnie, agissant au besoin, M. L. Coutant, l'un d'eux, comme gérant démissionnaire, et M. Canouville, comme président du conseil de surveillance de cette Compagnie, prient MM. les actionnaires qu'une protestation leur ayant été adressée, quoique tardivement et sans motifs fondés, à leur avis, par l'un des actionnaires présents à l'Assemblée du 3 courant, sur sa validité, ils convoquent une seconde assemblée générale extraordinaire, conformément à l'article 30 des statuts, pour le samedi 21 mai courant, à trois heures précises de relevée, dans le cabinet de M. Richardière, rue de la Victoire, 9, à Paris, à l'effet de valider, en tant que de besoin, les résolutions de l'Assemblée du 3 mai.

les résolutions de l'Assemblée du 3 mai. La nouvelle assemblée délibérera sur le même ordre du jour que la précédente, et prononcera valablement, quel que soit le nombre des actions représentées, quel que soit le nombre des actions représentées.

A CEDER de suite, une ÉTUDE D'AVOUE près de Paris, à la Cour impériale, à trois heures de Paris. S'adresser à M. Ledebur, rue Mazargran, 3, à Paris. (1532)\*

MAISONS ET PROPRIÉTÉ

Etude de M<sup>re</sup> ERN. MOREAU, avoué à Paris, place Royale, 21. Vente sur licitation, en l'audience des criées au Palais de Justice à Paris, le samedi 21 mai 1856, deux heures de relevée, en trois lots.

CHOCOLAT MENIER. Usine modèle fondée en 1825, à Noisiel-sur-Marne. Pour la Fabrication du Chocolat de Santé. Le Chocolat-Menier ne doit sa supériorité qu'à ses propriétés particulières; les soins minutieux apportés dans sa préparation ont assuré à ce Chocolat une renommée légitime et universelle.

PARTUMERIE MÉDICO-HYGIÉNIQUE. De J.-P. LAROZE, Chimiste, Pharmacien de l'École spéciale de Paris. La supériorité des produits médico-hygiéniques prouve que, tout en conservant aux parfums leur finesse, il était possible de leur communiquer une action réparatrice pour entretenir entre les divers organes la parfaite santé.

CHAMBRES ET ÉTUDES DE NOTAIRES.

BEAU DOMAINE DE 350 HECT. Composé de la FERME DE M<sup>re</sup> TOULIN, et des MÉTAYAGES DE MARCON et de l'ÉTIÉVREAU, avec bâtiments nécessaires à leur exploitation, terres, prés, bois taillis et étangs, situés communs de Villenurin et de Cerdon, canton de Sully-sur-Loire, arrondissement de Gen (Loiret).

GAZ. — SÉCURITÉ! ÉCONOMIE! — GAZ.

Plus de fuites! Plus de sambages! Plus d'explosion! CHERCHE-FUITES MACCAUD. COMPAGNIE, BOULEVARD DES ITALIENS, 26. Procédé pour découvrir, sans le moindre danger, toutes les fuites de gaz, ADOPTÉ PAR L'OPÉRA sur l'ordre ministériel.

LE CHATEAU DE BELLEVUE,

et dépendances, (aire, poux, terres labourables, prés et bois, d'une contenance de 30 hectares 36 ares, à Billy, à deux kilomètres de Soissons (Aisne).

On le trouve à son BAZAR PROVENCAL, 13, Boulevard de la Madeleine, au fond de la cour, entouré de ses HUILES D'AX, EAU DE FLEURS D'ORANGE, CHOCOLAT DE BAGNÈRES-DE-LUCHON, RÉGLISSE A LA VIOLETTE, SUCRE D'ORGER DE MORET, NOUGAT BLANC DE MARSEILLE, SAUCISSON D'ARLES, ÉPÉAUTRE POUR POTAGE, etc.

SIÈGE

PROVISoire DE LA SOCIÉTÉ place Vendôme, 8 A PARIS.

COMPAGNIE PARISIENNE DES

ÉQUIPAGES DE GRANDE REMISE

CAPITAL SOCIAL: 8,000,000 DE FRANCS, DIVISÉ EN 80,000 ACTIONS AU PORTEUR DE 100 FRANCS CHACUNE.

Les heureux résultats obtenus par les Compagnies qui ont réuni en une seule exploitation toutes les lignes d'omnibus ou divers services de voitures de place ou de régie démontrent quels avantages on doit retirer de la concentration sous une direction unique des Equipages de grande remise.

On désigne sous ce nom les voitures qui se louent à l'année, au mois ou à la journée. — Cette industrie, déjà très prospère, s'étend chaque jour davantage en raison du développement progressif du luxe et des affaires; les habitations modernes comportant d'ailleurs rarement la possibilité d'avoir sa voiture chez soi.

La COMPAGNIE PARISIENNE DES EQUIPAGES DE GRANDE REMISE, en possession du matériel, des approvisionnements et de la clientèle de presque tous les établissements particuliers, met en circulation MILLE voitures (service d'été et service d'hiver).

Les produits actuels des établissements déjà acquis par la Compagnie assurent aux actions un bénéfice annuel considérable.

CONSEIL DE SURVEILLANCE: MM. le comte DE SCHRAMM, général de division; — le baron ACHARD, général de division; — Don FRANCISCO MARTIN, ministre de Guatemala à Paris; — le comte DE LANTIVY, ancien préfet; — DE ROSTANG, intendant militaire.

LA SOUSCRIPTION AUX ACTIONS EST OUVERTE JUSQU'AU 20 COURANT, CHEZ MM. ARDOIN, RICARDO ET C<sup>ie</sup>, BANQUIERS DE LA SOCIÉTÉ, RUE DE LA CHAUSÉE-D'ANTIN, 44, A PARIS.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE L'EST. AGRANDISSEMENT DE LA GARE DE LA VILLETTE.

PUBLICATION DE JUGEMENT D'EXPROPRIATION

(En exécution des articles 6 et 15 de la loi du 3 mai 1841.)

D'un jugement rendu en audience publique, par la première chambre du Tribunal civil de première instance de la Seine, le douze mars mil huit cent cinquante-six, a été extrait littéralement ce qui suit :
« Vu le requête de M. le procureur impérial en date du quatre mars mil huit cent cinquante-six, signé Moignon, substitut, tendant à ce qu'il plaise au Tribunal prononcer l'expropriation pour cause d'utilité publique, au nom et pour le compte de la Compagnie des chemins de fer de l'Est, substituée aux droits de l'Etat, des immeubles situés à La Chapelle (Seine), nécessaires à l'agrandissement de la gare aux marchandises des chemins de fer de l'Est, dite de La Villette, ligne de Strasbourg, et désignés au tableau faisant partie de l'arrêté de cessibilité du vingt février mil huit cent cinquante-six, comme aussi commettre deux de Messieurs les membres du Tribunal, dont le second remplacera le premier au besoin, pour remplir les fonc-

tions attribuées par la loi au magistrat-directeur du jury qui sera appelé à fixer les indemnités ;
« Vu les pièces jointes à l'appui dudit requête, et les dispositions de l'article 14 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-un ;
« Oui M. Moignon, substitut de M. le procureur impérial, en ses conclusions, après en avoir délibéré conformément à la loi, jugeant en dernier ressort ;
« Attendu que toutes les formalités voulues par la loi ont été remplies ;
« Déclare expropriés pour cause d'utilité publique, au nom et pour le compte de la Compagnie cessionnaire de la gare aux marchandises des chemins de fer de l'Etat, les immeubles situés à La Chapelle (Seine), nécessaires à l'agrandissement de la gare aux marchandises des chemins de fer de l'Est, dite de La Villette, ligne de Strasbourg, et désignés dans le tableau suivant :

Table with 4 main columns: N° des parcelles, Noms professions et domiciles des propriétaires, Désignation des terrains expropriés (Nature, Contenance), and Noms professions et domiciles des propriétaires. It lists 12 parcels with their respective owners and land details.

« Commet Messieurs Bedel et de Beaussire, juges, dont le second remplacera le premier, au besoin, pour remplir les fonctions de magistrat-directeur du jury, qui sera appelé à fixer les indemnités dues à raison de l'expropriation dont s'agit. »

Pour extrait conforme :

CALLOU,
Avoué de la Compagnie des chemins de fer de l'Est.

La publication légale des Actes de Société est obligatoire dans la GAZETTE DES TRIBUNAUX, LE DROIT et le JOURNAL GÉNÉRAL D'AFFICHES.

AVIS D'OPPOSITION.

Cabinet de M. UNVERZAGT, 24, rue Buffault.
Suivant convention verbale, en date du six mai mil huit cent cinquante-six, M. Adolphe LOMBARD, marchand de vins, demeurant à Bercy, rue du Commerce, 46, a vendu son fonds de marchand de vins, qu'il exploite sous le nom de numéro, à M. Prosper SAILLARD, rue de Chartré, 20, à Bercy.

frances, à la formation duquel chacun des associés a concouru, savoir :
M. Bourdin, pour douze quarante-huitièmes, soit six cent mille francs, et
Et les commanditaires, pour trente-six quarante-huitièmes, soit dix-huit cent mille francs, et
Somme égale : 2,400,000
Ledit fonds social, représenté par la valeur de l'office, le cautionnement versé au Trésor, le fonds de réserve pour la caisse de la Compagnie et le fonds de caisse.

demeurant à Paris, rue Aumaire, 42.
Ont établi entre eux une société en nom collectif pour la gestion et l'exploitation du fonds de commerce de marchand de couvertures que M. Dupuis exploitait seul rue de la Ferronnerie, 11.
La raison sociale est DUPUIS et LATOUR.

nom collectif, formée entre elles sous la raison GÉROLD et Co, pour l'exploitation à Paris, sous le nom de Vieux-Augustins, 34, d'une fabrique de fleurs artificielles, pendant trois ou six années, qui ont commencé le premier avril mil huit cent cinquante-cinq et ont pris fin le premier mars précédent, enregistré et publié.

NOTA. Il est nécessaire que les créanciers convoqués pour les vérifications et affirmations de leurs créances remettent préalablement leurs titres à MM. les syndics.

GABRIAC (Joseph), md de draps confectionneur, rue d'Angoulême-du-Temple, 38, et ses créanciers.
Remise au sieur Gabriel, par ses créanciers, de 50 p. 100 sur le montant de leurs créances.

blération des sieurs Blavin et Thimot.
M. Henriot, rue Cadet, 13, commanditaire à l'exécution du concordat (N° 12626 du gr.).

Etude de M. PROVENT, avoué à Paris, rue de Seine, 54.
Suivant conventions verbales, en date du six mai mil huit cent cinquante-six, M. Louis PELLET, limonadier, demeurant à Paris, rue de Cléry, 98, a vendu à M. Pierre MICHAUX, négociant, demeurant à Paris, rue Rochechouart, 36, le fonds de commerce de limonadier exploité par ledit sieur Pellet, rue de Cléry, 98, à Paris, et connu sous le nom de Grand café d'Orléans. Pour l'exécution desdites conventions, domicile a été élu en l'étude dudit M. Provent, avoué, où les oppositions devront être formées.

D'un acte sous seing privé, en date à Paris du vingt-quatre avril mil huit cent cinquante-six, enregistré, il est convenu que la société en nom collectif à l'égard de M. Frédéric-Hippolyte HAMON, entrepreneur de vidanges, demeurant à La Chapelle-Saint-Denis, rue des Rosiers, 5, et de M. Louis-Adolphe GINOT, entrepreneur de vidanges, demeurant à La Chapelle-Saint-Denis, rue des Rosiers, 5, et en commandite à l'égard d'une autre personne dénommée audit acte.

Il est extrait de ce qui suit :
1° Du point de fait : Le premier mai mil huit cent cinquante-six, par Beranger qui a perçu trois francs soixante centimes.

NOTA. Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés ou qui se seront fait relever de la déclaration de leur créance.

CONCORDATS.
Du sieur LEROY (Jean-Nicolas), époux de Belleville, rue de Paris, 9, le 15 mai, à 11 heures 1/2 (N° 12015 du gr.).

Concordat MAIRE.
Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, du 4 avril 1856, lequel homologue le concordat passé le 18 fév. 1856, entre le sieur MAIRE (Eugène-Aldouard), charbonnier, rue de Valenciennes, 8, et ses créanciers.

Remise au sieur Pradier et Sarrazin, par les créanciers de la société de M. Pradier et Sarrazin, de 50 p. 100 sur le montant de leurs créances.

VENTES MOBILIÈRES.

VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE
En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 8.
Le 8 mai.
Consistant en fauteuil, chaises, bureau, console, etc. (5434)

Le 9 mai.
Consistant en comptoir, casiers, chaises, tables, etc. (5435)
Consistant en chaises, commodes, toilette, rideaux, etc. (5436)
Consistant en fauteuils, chaises, bureau, pendule, etc. (5437)
Consistant en secrétaire, glace, ustensiles de cuisine, etc. (5438)

Le 9 mai.
Consistant en comptoir, tables, bonnetière, lingerie, etc. (5439)
Consistant en tables, chaises, cartonnière, bureau, etc. (5440)
Consistant en bureau, chaises, tables, commode, etc. (5441)
Consistant en bibliothèque, piano, bureau, etc. (5442)

Le 9 mai.
Consistant en tables, fauteuils, chaises, pendule, etc. (5443)
Rue de Verneuil, 32, à Paris.
Le 9 mai.
Consistant en tables, commode, fauteuil, chaises, etc. (5444)
Rue de Flandre, 4, à La Villette.
Le 9 mai.
Consistant en comptoir, tables, appareils à gaz, etc. (5445)

Le 9 mai.
Consistant en tables, commode, fauteuil, chaises, etc. (5446)
Rue de Flandre, 4, à La Villette.
Le 9 mai.
Consistant en comptoir, tables, appareils à gaz, etc. (5447)

Le 9 mai.
Consistant en tables, commode, fauteuil, chaises, etc. (5448)
Rue de Flandre, 4, à La Villette.
Le 9 mai.
Consistant en comptoir, tables, appareils à gaz, etc. (5449)

Le 9 mai.
Consistant en tables, commode, fauteuil, chaises, etc. (5450)
Rue de Flandre, 4, à La Villette.
Le 9 mai.
Consistant en comptoir, tables, appareils à gaz, etc. (5451)

SOCIÉTÉS.

Etude de M. BERTERA, agréé à Paris, rue des Jeûneurs, 42.
D'un acte sous seing privé, fait en huit originaux à Paris le vingt-cinq avril mil huit cent cinquante-six, enregistré en la même ville le sept mai même année, par le receveur, qui a perçu les droits.

Le 9 mai.
Consistant en tables, commode, fauteuil, chaises, etc. (5452)
Rue de Flandre, 4, à La Villette.
Le 9 mai.
Consistant en comptoir, tables, appareils à gaz, etc. (5453)

Le 9 mai.
Consistant en tables, commode, fauteuil, chaises, etc. (5454)
Rue de Flandre, 4, à La Villette.
Le 9 mai.
Consistant en comptoir, tables, appareils à gaz, etc. (5455)

Le 9 mai.
Consistant en tables, commode, fauteuil, chaises, etc. (5456)
Rue de Flandre, 4, à La Villette.
Le 9 mai.
Consistant en comptoir, tables, appareils à gaz, etc. (5457)

Le 9 mai.
Consistant en tables, commode, fauteuil, chaises, etc. (5458)
Rue de Flandre, 4, à La Villette.
Le 9 mai.
Consistant en comptoir, tables, appareils à gaz, etc. (5459)

Le 9 mai.
Consistant en tables, commode, fauteuil, chaises, etc. (5460)
Rue de Flandre, 4, à La Villette.
Le 9 mai.
Consistant en comptoir, tables, appareils à gaz, etc. (5461)

Le 9 mai.
Consistant en tables, commode, fauteuil, chaises, etc. (5462)
Rue de Flandre, 4, à La Villette.
Le 9 mai.
Consistant en comptoir, tables, appareils à gaz, etc. (5463)

SOCIÉTÉS.

Etude de M. BERTERA, agréé à Paris, rue des Jeûneurs, 42.
D'un acte sous seing privé, fait en huit originaux à Paris le vingt-cinq avril mil huit cent cinquante-six, enregistré en la même ville le sept mai même année, par le receveur, qui a perçu les droits.

Le 9 mai.
Consistant en tables, commode, fauteuil, chaises, etc. (5464)
Rue de Flandre, 4, à La Villette.
Le 9 mai.
Consistant en comptoir, tables, appareils à gaz, etc. (5465)

Le 9 mai.
Consistant en tables, commode, fauteuil, chaises, etc. (5466)
Rue de Flandre, 4, à La Villette.
Le 9 mai.
Consistant en comptoir, tables, appareils à gaz, etc. (5467)

Le 9 mai.
Consistant en tables, commode, fauteuil, chaises, etc. (5468)
Rue de Flandre, 4, à La Villette.
Le 9 mai.
Consistant en comptoir, tables, appareils à gaz, etc. (5469)

Le 9 mai.
Consistant en tables, commode, fauteuil, chaises, etc. (5470)
Rue de Flandre, 4, à La Villette.
Le 9 mai.
Consistant en comptoir, tables, appareils à gaz, etc. (5471)

Le 9 mai.
Consistant en tables, commode, fauteuil, chaises, etc. (5472)
Rue de Flandre, 4, à La Villette.
Le 9 mai.
Consistant en comptoir, tables, appareils à gaz, etc. (5473)

Le 9 mai.
Consistant en tables, commode, fauteuil, chaises, etc. (5474)
Rue de Flandre, 4, à La Villette.
Le 9 mai.
Consistant en comptoir, tables, appareils à gaz, etc. (5475)